



**COMMUNE DE CAUJAC  
HAUTE-GARONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
Du Conseil Municipal du mercredi 4 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

**Étaient présents** : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Stéphane LABIT, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Céline VANNIER.

**Étaient absents (excusés)** : Benjamin HERVÉ, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ

**Secrétaire de séance** : Laurent PAIRASTRE

---

**Préambule à la séance : présentation de la Mutuelle MUTAMI**

Monsieur Christophe VIALA fait une présentation de la mutuelle MUTAMI à destination des habitants de la commune. Il explique quelles sont les garanties proposées et les tarifs correspondants.

---

Madame le Maire ouvre la séance à 21h04



**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 mai 2025**

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



**2 – REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉ PAR UN ELU**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Marie-Hélène GAULTIER, conseillère municipale, a effectué un achat pour le compte de la mairie à titre exceptionnel.

Elle précise qu'il s'agit d'une gâche pour réparer une baie coulissante à la salle polyvalente. La dépense s'élève à **26,30 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres présents**,

- **APPROUVE** la dépense effectuée par Madame GAULTIER.
- **ACCEPTÉ** qu'elle soit remboursée à hauteur de 26,30€ TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



### **3 – TRAVAUX « MAISON DES ASSOCIATIONS »**

Madame le Maire fait lecture de la demande reçue de l'ACCA, l'association de chasse de la commune. Des travaux doivent être réalisés sur le bâtiment qu'ils utilisent. Ils proposent de les faire réaliser à leur charge, il s'agit de faire installer une croix de chaînage sur le mur. La proposition est approuvée à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



### **4 – INSTALLATION NOUVEAU FOOD-TRUCK – SPÉCIALITÉS VIETNAMIENNES**

Madame le Maire fait lecture d'une demande d'installation d'un food-truck de spécialités vietnamiennes. Tout le monde approuve. Il faudra définir avec eux l'emplacement qu'ils souhaitent. Une réponse leur sera apportée en ce sens.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



### **5 – NETTOYAGE DU BASSIN DE RÉTENTION**

Madame le Maire présente un devis de la société Jardin Joyeux Hommes Heureux pour le nettoyage du bassin de rétention situé lotissement le Bourg. Après discussion, il est décidé de le faire faire aux agents des services techniques de la commune et les élus.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



## 6 – RÉPARATION VOIRIE

Point reporté. En attente de nouveaux devis.



## 7 – CESSION TRACTEUR ISEKI

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'au moment de l'achat de l'épareuse afin d'équiper le nouveau tracteur, il a été décidé de faire reprendre le tracteur ISEKI actuellement utilisé. Les documents de cession vont être établis à destination de l'entreprise ETS MARCHAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents.

- **APPROUVE** la cession du tracteur ISEKI à l'Entreprise Ets Marchand pour l'achat de l'épareuse
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



## 8 – EXTENSION SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier de l'extension et des travaux d'amélioration de l'atelier du service technique est toujours en discussion.

Des nouveaux devis vont être réalisés afin de pouvoir prendre une décision rapidement et ainsi pour bénéficier des subventions correspondantes.



## 9 – SUBVENTION ASSOCIATION PEGACE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

Madame le Maire explique que « PEGACE » est l'association des parents d'élèves basée à GRAZAC, qui œuvre pour les trois écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Elle participe activement aux manifestations qui se déroulent sur la commune afin de récolter des fonds au profit des écoles de Grazac, Caujac et Esperce.

Madame le Maire propose de leur octroyer une subvention de **142 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention pour l'année 2025, concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la Commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du Budget primitif de 2025.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



## **10 – MAI A VÉLO – FACTURE REPAS**

Madame le Maire explique que lors de la manifestation « Mai à vélo » organisée par la commune, certains administrés et élus ont participé bénévolement à la mise en place de la journée. Un traiteur était présent pour le repas de midi, elle propose que la commune prenne en charge le règlement du repas de ces bénévoles. Ils sont sept. Le repas était à hauteur de 14 €.

Madame le Maire propose de régler la somme de 98 € au traiteur « Les 2G ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le règlement de 98 € au traiteur pour les repas des bénévoles de Mai à vélo.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif de 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



## **11 – STATIONNEMENT DES BUS SUR LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu plusieurs demande de stationnement de bus scolaires sur la commune.

Après discussion, il est décidé que les bus devront stationner sur les parkings des établissements scolaires qu'ils desservent et non sur la commune et ce pour les raisons suivantes :

- Les emplacements proposés ne sont pas adaptés et posent des problèmes de sécurité.
- Pont de la Mouillonne – le stationnement gêne pour le ramassage des containers à ordures et il ne s'agit pas d'une place de stationnement réglementaire
- Parking de l'école – utilisation quotidienne pour l'école, les associations et les locations de la salle des fêtes, il doit rester libre d'accès.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ **Gazette – Mr Christophe Bex**

Madame le Maire informe les élus que les équipes de Christophe BEX ont pris contact avec la commune pour la diffusion d'une gazette mettant en lumière différentes actualités de la circonscription. Personne ne s'oppose à sa diffusion auprès des habitants.

❖ **Compte-rendu Ag du Foyer Rural**

Madame le Maire présente le compte-rendu de l'association du Foyer Rural pour l'année écoulée.

❖ **Événements climatiques – catastrophes naturelles**

Madame le Maire présente le courrier de la préfecture indiquant que la demande de recours, suite au refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relative à la sécheresse 2023, a été rejetée.

❖ **Refus reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2024**

Madame le Maire présente le courrier de la préfecture indiquant que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relative à la sécheresse 2024 est refusée.

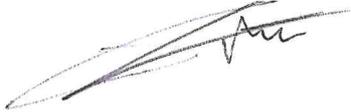
❖ **Camion à pizzas**

Madame le Maire indique que le camion à pizzas présent les mardis soir sur la place de la Promenade ne viendra plus.

Madame le Maire lève la séance à 22h34

Le Secrétaire de Séance,

Laurent PAIRASTRE



Le Maire,

Émilie FREYCHE



